

qui sont ces femmes pour lesquelles des parents sont prêts à s'enchaîner ? – actu.fr

Murielle Bouchard

8-11 minutes



AVS ou AESH : cette année scolaire est marquée par le manque dénoncé par les parents, mais qu'en est-il du quotidien de ces femmes confrontées à la précarité. (©M-B/ 14actu)

Leur **métier** : **Auxiliaires de vie scolaire (AVS) ou Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).**

Marie-Claude, Alexandra et Gloria en conviennent : elles l'ont choisi parce qu'il était « pratique pour une mère de famille, qui plus est quand elle élève seule ses enfants. » Aujourd'hui, elles ont entre 5 et 10 ans d'expérience et ces trois femmes qui exercent à **Caen (Calvados)** ou son agglomération sont avant tout passionnées par ce qu'elles font, mais aussi désabusées quant à l'extrême **précarité** dont elles ne voient pas le bout.

[LIRE AUSSI : Affectation des accompagnants des élèves handicapés : une rentrée chaotique dans l'académie de Rouen](#)

Un manque dénoncé par les parents

La rentrée scolaire 2018-2019 aura été marquée en **Normandie** par un nombre conséquent de [parents alarmés de voir leur enfant sans AVS ou AESH pour l'accompagner à l'école](#). [Grève de la faim](#), pétition, [menaces de s'enchaîner à des grilles](#), tous les moyens sont bons pour alerter les médias et faire en sorte que les choses bougent au plus vite.

Alexandra accompagne trois enfants, dans un collège de l'agglomération de Caen et elle ne mâche pas ses mots : « Effectivement, on entend beaucoup parler du manque d'AESH ou AVS, on met souvent en cause le manque de postes accordés, c'est un fait ! Mais, je pense

aussi que le problème est lié au fait que les conditions de travail sont pour beaucoup insupportables. »

Un parcours du combattant sans fin...

Alexandra, Marie-Claude ou Gloria voulaient toutes les trois bosser « tout en continuant d'élever nos enfants et d'en profiter. » Un profil type ? « Oui, beaucoup d'AVS sont dans notre cas, des femmes seules élevant un ou plusieurs enfants. 90% des AVS sont d'ailleurs des femmes. » Elles auraient pu choisir un boulot alimentaire... mais il suffit de passer quelques minutes avec elles pour comprendre que ces trois femmes voient bien plus dans leur mission qu'un simple travail d'appoint.

Et au vu de ce parcours du combattant qu'elles mènent depuis des années maintenant, aucun risque de douter de la « passion » qui les anime.

Quand tu prends un poste d'AVS, tu dépends de l'éducation nationale, tu es d'abord en CDD pendant deux ans. Puis tu passes AESH et pendant six ans, tu restes en CDD, explique Gloria.

Le « Graal », le CDI, arrive au bout de ces huit ans... minimum. « Minimum parce que si pour une raison quelconque tu te retrouves arrêtée pendant quatre mois, bah c'est retour à la case départ. »

La grande majorité des AVS ou AESH ont des contrats de 24h : « On est payé 750 euros par mois, c'est lissé sur toute l'année. On est payé à l'heure. »

Les vacances : le stress de l'avenir

Des contrats à l'heure établis donc sur une année scolaire. Et pour les trois mères de famille, cette situation mène à la même source de stress, à l'heure où le monde de l'école se repose, elles, se demandent de quoi l'avenir sera fait.

Fin juillet quand tu as de la chance ou en août, on te dit quel sera ton contrat pour l'année d'après. En Seine-Maritime, je connais des filles qui sont passées de 30 à 15h. Tu imagines quand tu as des enfants à charge, explique Marie-Claude.

Depuis des années, Alexandra faisait partie de ses « privilégiées » qui était aux 35h/semaine dans un collège. En juin, elle renouvelle son souhait de rester à ce taux horaire.

En août, j'ai appris que je passais à 30h. Et donc de 1 200 à 900 euros par mois. Voilà... c'est comme ça, je ne peux rien y faire.

Un métier « de militante »

Gloria est à 28 heures par semaine et s'occupe d'un enfant en grande section de maternelle. Pour joindre les deux bouts, elle est animatrice le midi. La maman de l'enfant dont elle s'occupe vient de lui demander de s'en occuper également le midi. La réaction de Gloria ? « C'est son droit et je le respecte, je comprends même... Bon, moi dans l'histoire, je vais perdre mon complément de salaire de 200 euros par mois en tant qu'animatrice. »

Gloria se dit « militante » avant tout, acharnée qu'elle est à faire tout son possible pour le bien de l'enfant dont elle s'occupe sans avoir pour autant « un rôle pédagogique. »

(On nous dit bien qu'on est des accompagnants, et c'est tout...

Un manque de reconnaissance

Toutes les trois témoignent d'un cruel manque de reconnaissance.

(Dans les collèges actuellement, c'est l'heure des élections professionnelles. Nous, on n'est pas représenté. Le gouvernement met en place une grande concertation : Ensemble pour une École Inclusive... Nous, on n'est pas représenté.

Gloria étaye les propos de Marie-Claude : « Quand j'ai demandé pourquoi on n'avait pas le droit aux primes liées aux classes Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire) ou aux établissements en Zep (Zone d'éducation prioritaire), on m'a répondu que c'est parce que nous ne sommes pas en lien direct avec les enfants... J'ai alors demandé pourquoi les femmes de ménage ont le droit, elles, d'avoir ces primes, non pas que je sois contre mais j'ai l'impression qu'elles ne sont pas plus que nous en lien direct avec les enfants... » La réponse est sans équivoque : « On m'a répondu que je n'avais qu'à être femme de ménage. »

Alexandra évoque également cette envie, ce besoin de se former. « Beaucoup d'AESH et AVS souhaiteraient des formations, nous sommes chaque jour avec des enfants présentant des handicaps qui peuvent être lourds, nous devons gérer des comportements parfois violents, et tout ça avec juste une formation initiale beaucoup trop courte basée bien plus sur la connaissance de l'éducation nationale que celle de notre métier. »

Récemment, elle a évoqué le sujet avec un député.

(Voilà ce qu'il m'a proposé : le Bafa... Le Bafa ? Mais je ne me suis pas animatrice, soupire Alexandra.

Chercher un autre travail ? « Pas si simple »

« Je m'éclate dans mon boulot, je pense vraiment essayer de faire le maximum pour les deux élèves que je suis actuellement en 5e. Je pense que quand on est une bonne AVS ou AESH, les enseignants savent le montrer ; parfois, ils nous demandent même des conseils, sourit Marie-Claude.

Gloria malgré cela a pensé à chercher un autre métier : « Pour pouvoir me sortir de cette précarité mais c'est pas simple... » Et la raison n'est pas liée au contexte du marché du travail. « Lorsqu'on n'est pas là, on n'est pas remplacé... Tu t'engages pour un an auprès d'un ou plusieurs enfants et si tu trouves un autre emploi... Tu n'es pas remplacée. » L'idée d'abandonner le métier peut effleurer l'esprit de ces femmes, la culpabilité engendrée à l'idée de « laisser tomber un enfant », elle, n'est pas supportable pour Gloria. « Nos responsables savent tirer cette corde sensible. »

Elles montent un collectif

Alors comme dans d'autres régions en France, elles tentent de s'organiser et depuis un peu plus d'un an, soutenues par le syndicat Sud dans le Calvados, elles ont monté un collectif. Et elles se voient confrontées à ce fléau souvent lié à la précarité : la peur. « Il y a d'abord ce problème quand tu gagnes 750 euros par mois de pouvoir te déplacer en réunion et de payer tout simplement l'essence. Et puis les filles, même si elles vivent toutes ce manque de reconnaissance, même si elles voudraient toutes obtenir des formations, elles ont surtout toutes peur de ce fichu recommandé à la fin de l'été », explique Alexandra.

Il m'est arrivé en réunion du collectif d'avoir l'impression de faire avec une AVS ce que je fais avec les enfants que je suis : leur redonner confiance en elle, leur prouver qu'en dépit de leur situation, elles peuvent être fières de ce qu'elles font, témoigne encore Alexandra.

Une fois la confiance gagnée, la parole peut se libérer et toutes selon Marie-Claude, Gloria et Alexandra, ont la même voix.

Une députée du Calvados en appelle aux maires de sa circonscription

La députée du Calvados, Laurence Dumont dans le cadre de la concertation engagée par le gouvernement intitulée « Ensemble pour une École Inclusive » vient de proposer aux maires de la 2^{ème} circonscription du Calvados que leurs conseils municipaux émettent un vœu sur l'évolution de la situation des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH).

« Ces personnes, souvent des femmes seules, doivent faire face à une grande précarité professionnelle, tant au niveau des salaires que des contrats de travail. Une double difficulté qui tend à rendre moins stable dans le temps l'accompagnement, par une même personne, d'enfants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire, mais également à réduire le « vivier » de personnes intéressées par cette profession. Bien que ce personnel ne dépende pas des collectivités locales, il semble important qu'émerge du terrain le souhait que les AESH voient les conditions d'exercice de leur métier améliorées et de permettre ainsi aux enfants en situation de handicap les meilleures conditions de l'inclusion scolaire, et ce au bénéfice de tous. »